

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, Dominique ELBORY, L'HUMEAU Fabrice, BOULAY Michael, AUBINEAU Rodolphe, SURGEON Marie-Noëlle, OURY François,
ABSENTS EXCUSES : M.LECUIR Olivier donne pouvoir à Mme SURGEON, M. HELLUIN Clément donne pouvoir à M AUBINEAU.

SECRETAIRE : Thierry LUTINIER.

Villefrancoeur, 30 septembre 2015. Le maire, Pierre MONTARU

Pour le Maire
Action



Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, après en avoir valablement délibéré, décide :

1. D'approuver le conseil municipal du 19 juin 2015.
2. D'approuver le prêt du préau couvert à l'association d'expression corporelle sans subvention pour 2016.
3. D'approuver le transfert de la compétence : « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » au plus tard le 31 décembre 2015 ; d'approuver l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ; d'approuver le principe de délégation d'une partie du DPU à une ou plusieurs communes selon les conditions et les modalités qui seront décidées en commun ; d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
4. De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement ; de fixer son taux à 3 % ; d'exonérer totalement les logements aidés par l'Etat, les immeubles classés, les commerces, les emplacements de stationnement, les abris de jardin et les pigeonniers et d'exonérer partiellement sur 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement à hauteur de 30% et les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes à hauteur de 75%.
5. - De taxer la ½ heure du matin de 8h15 à 8h50 et du soir de 16h30 à 17h05, d'appliquer un tarif de 1€ pour les enfants de la commune et 1.30€ pour les hors-commune avec tolérance pour les enfants ayant un frère ou une sœur prenant le car.
 - De prolonger la garderie de 18h15 à 18h30 sans surcoût pour les familles.
 - De créer un tarif hors-commune pour la garderie du matin et soir pour 3.85€ et matin ou soir 2.65€ de 7h15 à 8h15 et 17h05 à 18h30.
 - D'approuver le tarif de 3€ et les horaires de 8h50 à 11h45 de la garderie exceptionnelle du 7 octobre 2015, d'en informer les parents et de demander une assurance.
6. D'approuver la modification en conséquence du poste de l'agent périscolaire.
7. D'approuver la mise en place du prélèvement pour le règlement du périscolaire et d'exclure les familles du dispositif avec notification après 2 rejets de prélèvement.
8. La nomination de Rodolphe AUBINEAU en qualité de délégué de la commune auprès du SIVOS.
9. D'approuver la modification des statuts du SIDELC.
10. De prendre acte du rapport d'activité d'AGGLOPOLYS.
11. Informations diverses
 - Délégation du Conseil au Maire ; Réalisation du budget prévisionnel.
 - Les formations du personnel.
 - Armoire ADSL posée oct. 2015/ opérationnelle en mai 2016 sur la Grande Rue.
 - Projet de l'extension des bâtiments ; suivi du dossier Thierry LUTINIER.
 - Cérémonie du 11 novembre rendez-vous devant le cimetière à 10h15.
 - Les vœux du Maire le 23 janvier à 18h30.
 - Remerciements à l'équipe municipale pour leurs travaux.

Plus de questions la séance est levée à 22h00.